



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1 mars 2021**

Date de convocation : mardi 23 février 2021

Délibération n° CC_2021_27
Nomenclature : 4.2.2.4

Nombre de membres :

En exercice : 63

Présents : 55

Votants : 58

Pouvoirs :

M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER à M. David
MUSSEAU, M. Jean-Philippe MACHON à M.
Jean-Pierre ROUDIER, M. Jean-Marc AUDOUIN à
M. Alexandre GRENOT

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Direction des solidarités - recrutement
de personnel sous contrat de droit public à durée
déterminée

Le 1 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. François EHLINGER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Michel ROUGER, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. François EHLINGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 II,

Vu la délibération n° 2020-213 du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2020 portant modification du tableau des effectifs pour la Direction des Solidarités par la création d'un poste de **coordinateur - tuteur campus connecté** relevant de la catégorie B, filière sociale, animation ou administrative,

Considérant les besoins de la Direction des Solidarités,

Considérant les missions figurant dans la fiche de poste ci-annexée,

Considérant que l'Etat participera au financement de ce poste à hauteur de 160 000 euros sur 5 ans,

Considérant que le poste créé par la délibération du Conseil Communautaire n°2020-213 du 17 novembre 2020 susvisée correspond à un emploi non permanent en vertu de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant les conditions de recrutement de l'agent :

- Application de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dans les meilleurs délais
- Niveau : poste de contractuel équivalent catégorie B
- Définition du poste : coordinateur - tuteur campus connecté
- Type et durée du contrat : contrat de projet - contrat de droit public à durée déterminée d'une durée minimale d'un an et maximale de six ans, renouvellement inclus.
- Rémunération : dans la limite du 10^{ème} échelon de la grille indiciaire applicable au grade retenu
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant les crédits prévus au budget 2021, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

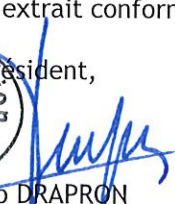
- d'autoriser le recrutement d'un agent par voie de contrat de droit public à durée déterminée, selon les modalités susvisées.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

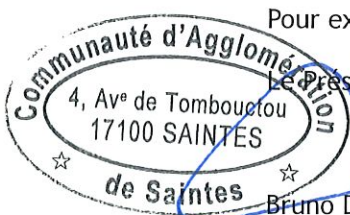
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte l'ensemble de ces propositions par :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.